Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

7-2026 4 16

Objet : Budget 2026 : COMMUNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET Budget 2026 : COMMUNE

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10/03/2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025, à savoir :
-l'excédent de la section de fonctionnement de 2 334 709,07 €
-l'excédent de la section d'investissement de 334 580,47 €
- Les restes à réaliser d'un montant de 1 255 935,32 € en dépenses et 512 293,53 € en recettes.

Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 1 925 648,05 € et en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 409 061,02 €.

Le Conseil Municipal décide de :
-ADOPTER le Budget Primitif 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	1 925 648,05 €
011-Charges à caractère général	2 957 486,12 €	013-Atténuations de charges	50 000,00 €
012-Charges de personnel	5 030 866,57 €	042-Écritures d'ordre	84 000,00 €
014-Atténuations de produits	22 680,00 €	70-Produits des services	643 999,20 €
023-Virement en investissement	2 062 108,02 €	73-Impôts et taxes	2 546 406,00 €
042-Écritures d'ordre	1 346 092,09 €	731-Fiscalité locale	2 523 142,00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_1-DE

65- Autres charges de gestion	1 070 954,35 €	74-Dotations	4 127 141,00 €
66-Charges financières	173 265,81 €	75-Autres produits de gestion	835 205,00 €
67-Charges exceptionnelles	30 000,00 €		
68-Provisions	42 088,29 €		
TOTAL	12 735 541,25 €	TOTAL	12 735 541,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	334 580,47 €
040-Écritures d'ordre	84 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	2 062 108,02 €
041-Opérations patrimoniales	200 000,00 €	024-Produits de cessions	250 000,00 €
041-Avances forfaitaires	100 000,00 €	040-Écritures d'ordre	1 346 092,09 €
16-Emprunts et cautions	655 000,00 €	041-Opérations patrimoniales	200 000,00 €
204-Subventions versées	1 488 348,04 €	041-Avances forfaitaires	100 000,00 €
21-Immo. Corporelles	36 410,58 €	10-Réserves - FCTVA	1 120 495,02 €
Opérations d'équipement	3 960 030,05 €	13-Subventions d'équipement	702 551,38 €
27-Avances lotissements	542 038,31 €	16-Emprunts et cautions	950 000,00 €
TOTAL	7 065 826,98 €	TOTAL	7 065 826,98 €

-AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/4/26

- et de sa publication le 22/4/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)